

1. Désignation du produit et du fournisseur

Nom du produit : **PU95**

Utilisation commerciale : liant pour sol coulé

Fournisseur :

Raison sociale : **France CONSTRUCTION**
ZAC des Bousquets
165 rue de l'Initiative
83390 CUERS
Tel : 04 94 14 91 91
Fax : 04.94.14 93 93

2. Composition/ informations sur les composants:

Diphenylmethane diisocyanate (MDI) modifié

3. Identification des dangers :

Désignation de danger: de **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement :**



Xn - NOCIF

Xn

R 36/37/38

R 20

R 42/43

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Nocif par inhalation.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

Indications complémentaires:

Pour leur propre sécurité, les personnes qui souffrent d'une hypersensibilité respiratoire ou d'asthme devraient éviter la manipulation de ce produit.

4. Premiers secours :

Indications générales

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement ; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Enlever immédiatement tous les habits contaminés.

Après inhalation

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux ouverts à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR. Si les troubles persistent consulter un médecin.

Les modèles, dessins et noms sont déposés. Aucune copie ou reprographie n'est autorisée sans accord préalable écrit.
Modifiée en Avril 2005, cette notice peut être réactualisée ; s'assurer qu'il s'agit bien de la dernière édition

FRANCE CONSTRUCTION Soils Sportifs et Techniques
ZAC des Bousquets – 165 rue de l'Initiative – F-83390 CUERS
TEL. : +33 (0)4 94 14 91 91 – FAX. : +33 (0)4 94 14 93 93
SITE INTERNET : www.hexdalle.com - E-MAIL : contact@hexdalle.com

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus au produit, à ces produits de combustion ou au gaz dégagés

En cas d'incendie, risque de dégagement de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote, de vapeurs d'isocyanates et de cyanure d'hydrogène.

En cas d'incendie, port obligatoire d'un masque respiratoire autonome pour les intervenants

Equipement spécial de sécurité

Porter un appareil de protection respiratoire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

Les précautions individuelles

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un vêtement personnel de protection.

Mesures pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Eviter de rejeter dans les fosses et les caves.

Méthodes de nettoyage/ récupération

Evacuer la zone Se tenir du côté du vent pour éviter d'inhaler les vapeurs

Le nettoyage doit être effectué uniquement par du personnel entraîné.

Le personnel traitant les déversements importants doit porter un vêtement de protection totale y compris protection respiratoire.

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Laisser réagir pendant au moins 30 minutes. Ne pas adsorber avec de la sciure ou autres matériaux combustibles. Pelleter dans des fûts à ouverture totale (sinon formation de CO₂) pour une décontamination ultérieure. Laver la zone de déversement avec de l'eau.

7. Stockage et manipulation :

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir les emballages hermétiquement fermés dans un endroit sec. Eviter d'exposer les produits à des températures au dessus de +50°C et au dessous de 5° C.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Manipulation

Précautions à prendre pour la manipulation

Tenir les conteneurs hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/ aspiration du poste de travail.

Eviter les dégagements d'aérosols.

Observer les mesures usuelles pour la manipulation de produits chimiques. Eviter tout contact avec la peau. S'assurer d'une bonne ventilation si le produit est chauffé. Dans tous les endroits où il y a production de MDI en tant que vapeurs ou aérosols, les ventilations d'échappement devront être telles que la valeur d'OEL ne soit pas dépassée.

L'air doit être aspiré de la zone de travail et l'efficacité du matériel d'aspiration fréquemment vérifiée.

Les modèles, dessins et noms sont déposés. Aucune copie ou reprographie n'est autorisée sans accord préalable écrit.
Modifiée en Avril 2005, cette notice peut être réactualisée ; s'assurer qu'il s'agit bien de la dernière édition

FRANCE CONSTRUCTION Sols Sportifs et Techniques
ZAC des Bousquets – 165 rue de l'Initiative – F-83390 CUERS
TEL. : +33 (0)4 94 14 91 91 – FAX. : +33 (0)4 94 14 93 93
SITE INTERNET : www.hexdalle.com - E-MAIL : contact@hexdalle.com

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 15.

Equipement de protection individuel:

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Port d'un masque respiratoire obligatoire dans des locaux insuffisamment ventilés ou en cas d'application par pulvérisation.

Masque à apport d'air frais ou, pour travaux de courte durée, masque à filtres combinés A2-P2.

Protection des mains: Gants de protection

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps: Ranger les vêtements de travail à part. Se laver les mains à chaque pause ou à la fin du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques:

1	Forme	Liquide
2	Couleur	Jaune pâle
3	Odeur	Terre moisie
4	Point de solidification	18°C
5	Densité	env. . 1.1g/cm3 à 20°C
6	Pression	<0.00001 mbar à 20°C
7	Viscosité	env. 2800mpas à 25°C
8	Solubilité	insoluble,
9	Valeur Ph	Pas applicable
10	Flash Point	supérieur à 200°C
11	Température d'inflammation	supérieure à 500°C
12	Danger d'explosion	Non déterminé

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Polymérisation aux environs de 230 °C avec dégagement de CO₂.

Substances à éviter :

Initiateurs de polymérisation; Amines; Alcools; Eau; Bases; Acides; Cuivre; Alliages de Cuivre; Zinc; Etain; Métaux alumineux.

Réactions dangereuses :

Réaction exothermique avec les amines et les alcools; en présence d'eau dégagement progressif de CO₂ entraînant une augmentation de pression dans les fûts fermés, d'où risque d'éclatement des récipients :

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus lorsque le produit est stocké et manipulé correctement.

Les modèles, dessins et noms sont déposés. Aucune copie ou reprographie n'est autorisée sans accord préalable écrit.
Modifiée en Avril 2005, cette notice peut être réactualisée ; s'assurer qu'il s'agit bien de la dernière édition

FRANCE CONSTRUCTION Sols Sportifs et Techniques
ZAC des Bousquets – 165 rue de l'Initiative – F-83390 CUERS
TEL. : +33 (0)4 94 14 91 91 – FAX. : +33 (0)4 94 14 93 93
SITE INTERNET : www.hexdalle.com - E-MAIL : contact@hexdalle.com

11. Informations toxicologiques

-Union Européenne Classification : nocif

-Effet primaire d'irritation :

Des yeux : La vapeur, l'aérosol et le liquide sont irritants.

De la peau : Modérément irritant.

Le contact répété et/ou prolongé peut causer une sensibilisation de la peau.

Des études sur des animaux ont montré qu'une sensibilisation respiratoire peut être provoquée par un contact cutané avec des sensibilisants respiratoire connu y compris les diisocyanates. Ces résultats accentuent la nécessité du port des vêtements de protection y compris le port de gants à chaque fois que l'on manipule ce type de produit chimique ou durant des travaux de maintenance.

Inhalation : Ce produit est un irritant respiratoire et un sensibilisant respiratoire potentiel : une inhalation répétée des vapeurs ou d'aérosols à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail peut provoquer une sensibilisation respiratoire.

Les symptômes peuvent inclure une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons pouvant être combinée avec un assèchement de la gorge, une raideur de la poitrine et une difficulté à respirer. Les symptômes respiratoires peuvent n'apparaître que plusieurs heures après l'exposition.

Sensibilisation : Sensibilisation possible par inhalation.

12. Informations écologiques:

Effets écotoxiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation sous forme non diluée ou en grande quantité.

Non miscible à l'eau.

Le produit réagit avec l'eau à l'interface avec dégagement d'anhydride carbonique en donnant naissance à un produit de réaction insoluble, à haut point de fusion (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination :

Produit :

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Déchets : évacuer vers un centre d'incinération agréée, selon la législation en vigueur.

Code déchet : 55512

Emballages non nettoyés :

Les emballages vides doivent être décontaminés et ils doivent être soit donnés à un reconditionneur de fûts soit être détruits. (Voir rubrique 6).

Recommandation :

Déchets : évacuer vers un centre d'incinération agréée, selon la législation en vigueur.

Réipients vides :

Pour qu'ils soient éliminés correctement, les fûts livrés doivent être vidés jusqu'à la dernière goutte immédiatement après le dernier prélèvement du produit. Les restes de produit adhérant aux parois doivent ensuite être transformés en polyurée chimiquement inerte, non hydrosoluble et donc inoffensive. Après déversement de la solution retirer les étiquettes d'identification des fûts à recycler.

Les modèles, dessins et noms sont déposés. Aucune copie ou reprographie n'est autorisée sans accord préalable écrit.
Modifiée en Avril 2005, cette notice peut être réactualisée ; s'assurer qu'il s'agit bien de la dernière édition

FRANCE CONSTRUCTION Soils Sportifs et Techniques
ZAC des Bousquets – 165 rue de l'Initiative – F-83390 CUERS
TEL. : +33 (0)4 94 14 91 91 – FAX. : +33 (0)4 94 14 93 93
SITE INTERNET : www.hexdalle.com - E-MAIL : contact@hexdalle.com

14. Prescriptions de transport

Le comité d'experts de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses a accepté de supprimer le diisocyanate d'UN2489 Diphenylmethane-4,4 de la classe 6.1. lors de la 18ème session tenue du 28 novembre. au 7 Décembre.1994. Il n'est plus nécessaire d'employer du personnel qualifié pour transporter ce produit.

15. Informations réglementaires :

Marquage selon les directives CEE :

Symbole : Xn, nocif
Contient : diisocyanate diphenylmethane-4,4

- R 20 Nocif par inhalation.
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.
- S 26 Après contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin
S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon..
S 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Limite maximum d'exposition :

Diisocyanate Diphenylmethane-4,4 = 0.02 mg/m³ (NCO) à court terme
Limite à court terme d'exposition = 0.07 mg/m³ (TWA 10 minute).

16. Autres informations:

Les services pour la salubrité et la sûreté ont édité deux recommandations au sujet des isocyanates. Isocyanates : risques toxiques et précautions (EH16) et Isocyanates ; surveillance médicale (MS8). Les conseils de ces publications devraient être mis en application.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel

Les modèles, dessins et noms sont déposés. Aucune copie ou reprographie n'est autorisée sans accord préalable écrit.
Modifiée en Avril 2005, cette notice peut être réactualisée ; s'assurer qu'il s'agit bien de la dernière édition

FRANCE CONSTRUCTION Sols Sportifs et Techniques
ZAC des Bousquets – 165 rue de l'Initiative – F-83390 CUERS
TEL. : +33 (0)4 94 14 91 91 – FAX. : +33 (0)4 94 14 93 93
SITE INTERNET : www.hexdalle.com - E-MAIL : contact@hexdalle.com
Page 5 sur 5